



AMa

DECISION N° 206

LOCATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX Bâtiments périscolaires Eiffel A au 39 rue des Jardins Fleuris- 54340 Pompey - ASSOCIATION LES FRANCAS

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'utilisation de locaux de l'Association Les Francas dans le cadre d'un stage BAFA,

Le Maire,

D E C I D E

- de signer avec l'Association Les Francas, représentée par son Directeur Général, Monsieur Cyril LEDOUX, une convention de mise à disposition des locaux du service périscolaire à Eiffel A au 39 rue des Jardins Fleuris, dans le cadre de l'organisation d'un stage BAFA Territoire du 22 au 29 avril 2023.
- La mise à disposition des locaux se fait à titre gratuit.

Pompey, le 14 avril 2023



Le Maire,

Laurent TROGR LIC

Publié par voie électronique le 14/5/23
Transmis à la Préfecture le 15/5/23